

# Parents de Terminale

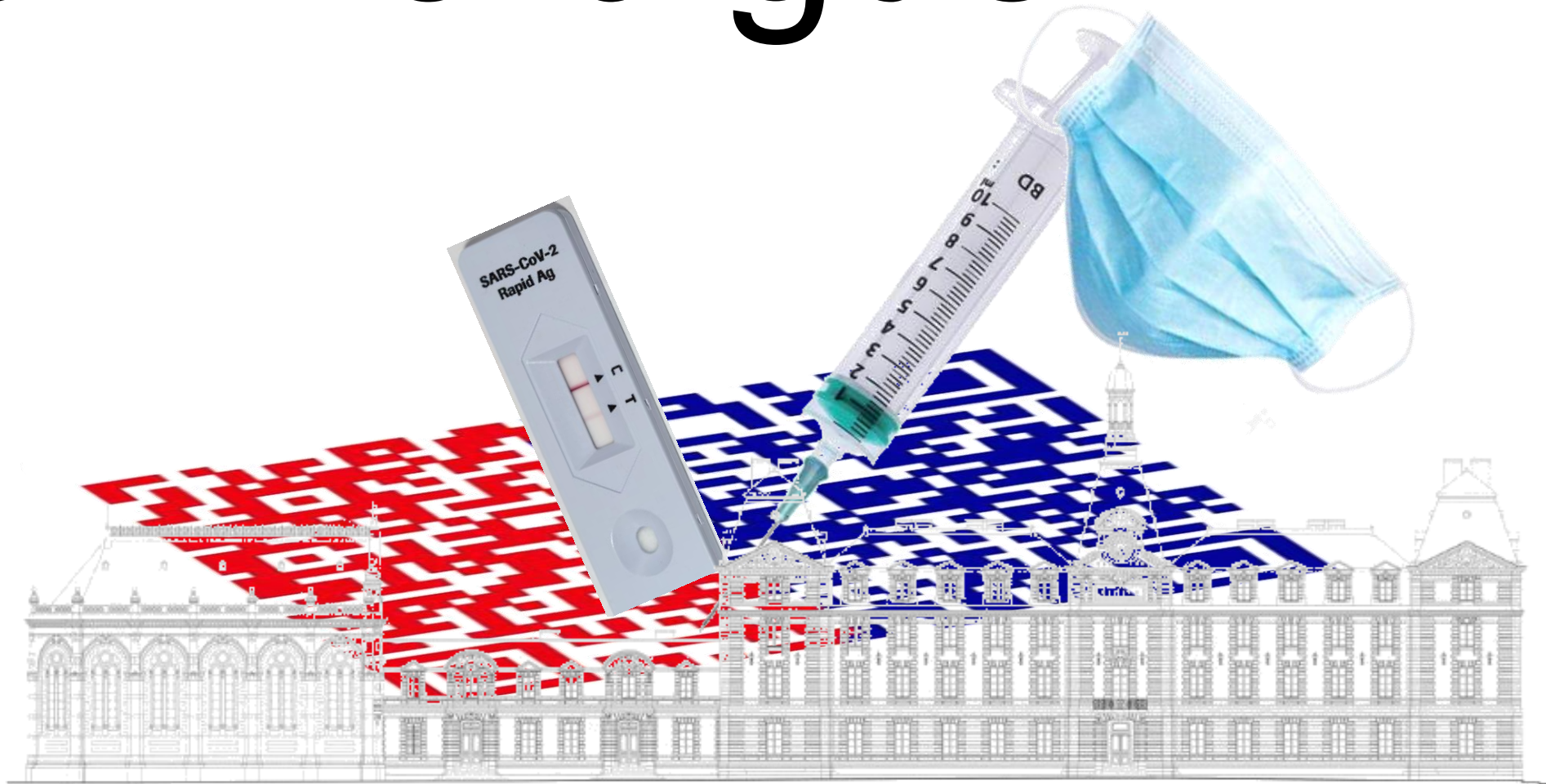
## janvier 2022



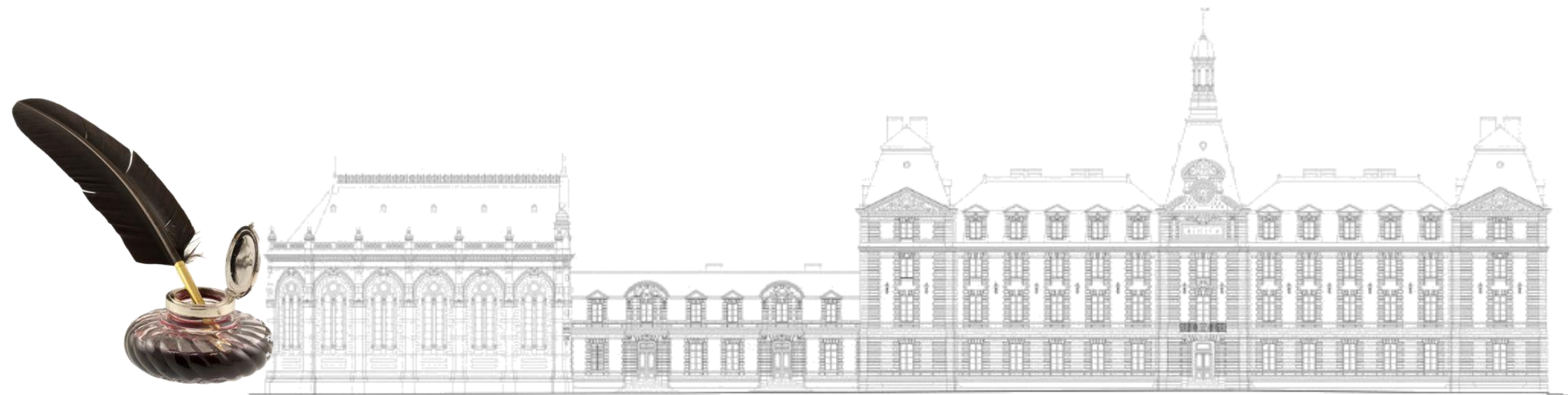
*Bonne année 2022*



# Tenir la digue



*Ecrire la suite  
de leur récit*



# Parcoursup : les objectifs

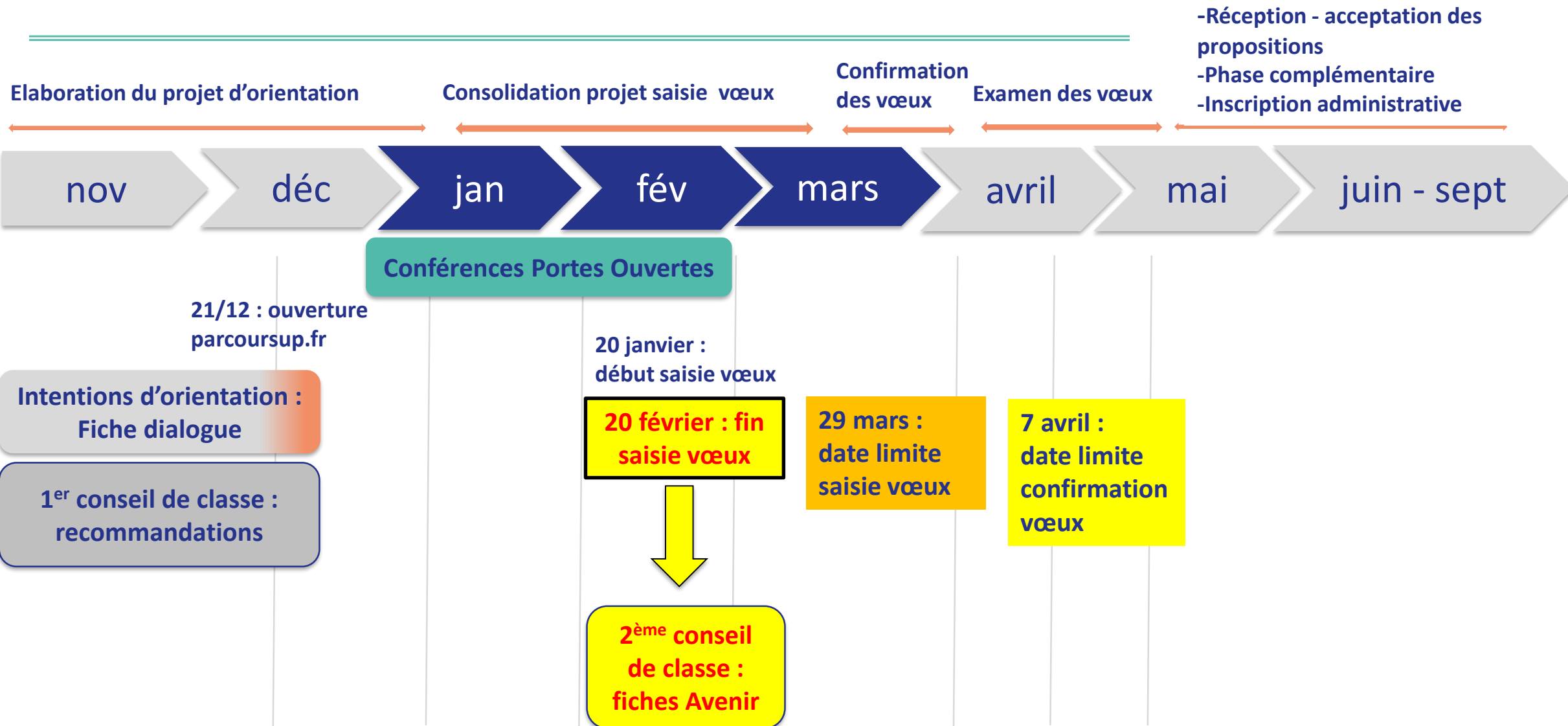
---

**Renforcer l'accompagnement à l'orientation pour aider les lycéens**

**Favoriser la mobilité sociale et géographique**

**Améliorer la réussite des étudiants**

# CALENDRIER JANVIER – MARS 2021 : LES VŒUX



---

# S'INSCRIRE SUR PARCOURSUP

---

## Les éléments nécessaires à l'inscription :

- > Une **adresse électronique valide** : pour échanger et recevoir les informations sur votre dossier
- > **L'INE** (identifiant national élève) : sur les bulletins scolaires ou le relevé de notes des épreuves anticipées du baccalauréat

**Important** : renseigner un **numéro de portable** *pour recevoir les alertes envoyées par la plateforme. **Les parents ou tuteurs légaux** peuvent également renseigner leur numéro de portable pour recevoir les mêmes alertes Parcoursup.*

# PARCOURSUP.FR : LA NOUVELLE PLATEFORME D'ADMISSION

Suivez-nous sur les réseaux sociaux



A partir  
du 2 juin

> Pour recevoir sur son **portable** toutes les notifications et alertes durant la procédure

> en version Android



iOS





---

# CONSOLIDER SON PROJET D'ORIENTATION SUR PARCOURSUP.FR

---

dès le 21  
décembre

- ➔ **Une plateforme pour mieux connaître les formations**
- ➔ **Informations fournies par l'établissement d'enseignement supérieur :**
  - > **Contenu** et organisation des enseignements
  - > **Attendus** de la formation
  - > Eléments pris en compte pour l'examen d'un vœu
  - > Dates des **journées portes ouvertes** ou des **journées d'immersion**
  - > **Contact** d'un responsable pédagogique

---

# CONSOLIDER SON PROJET D'ORIENTATION SUR PARCOURSUP.FR

---

dès le 21  
décembre

## ➔ Une plateforme pour identifier ses chances de réussite

### ➔ Pour chaque formation supérieure :

- > Affichage des taux de **passage en 2ème année** et de réussite **selon le bac**, des **débouchés** et des taux **d'insertion** professionnelle (si données disponibles)
- > Affichage du nombre de **places** proposées en **2022**
- > Affichage du nombre de **candidats** et du nombre **d'admis** en **2021**
- > **Affichage du rang du dernier candidat admis en 2021**

---

## CONSOLIDER SON PROJET D'ORIENTATION SUR PARCOURSUP.FR

---

dès le 21  
décembre

- ➔ Une plateforme qui indique les **attendus** pour réussir dans les formations choisies

---

# CONSOLIDER SON PROJET D'ORIENTATION SUR PARCOURSUP.FR

---

dès le 21  
décembre

> Exemples d'attendus de réussite pour la filière STAPS

Disposer de compétences **scientifiques**

Mobiliser des compétences en matière d'expression **écrite** et **orale** afin de pouvoir développer un **raisonnement argumenté**

Disposer de compétences **sportives**

Manifester de l'intérêt pour l'exercice de **responsabilités** collectives, associatives ou citoyennes

---

# CONSOLIDER SON PROJET D'ORIENTATION SUR PARCOURSUP.FR

---

dès le 21  
décembre

> Exemple d'attendus de réussite pour la licence mention Droit (extrait)

Mobiliser des compétences en matière d'expression **écrite** et **orale** afin de pouvoir développer un **raisonnement rigoureux**

Disposer d'aptitudes à la **logique** et au conceptuel

Disposer d'aptitudes à la compréhension, à **l'analyse** et à la **synthèse d'un texte**

---

# CONSOLIDER SON PROJET D'ORIENTATION SUR PARCOURSUP.FR

---

dès le 21  
décembre

Attendus, nombre de places, taux de réussite, taux d'insertion professionnelle par formation... des données essentielles



- ➔ à discuter avec les professeurs principaux et les psychologues de l'éducation nationale
- ➔ à prendre en compte par le lycéen et sa famille avant de faire ses choix

# FOCUS SUR LES PARCOURS D'ACCÈS AUX ÉTUDES DE SANTÉ (1/2)

**L'objectif** : la PACES disparaît et de nouveaux parcours d'accès aux études de santé sont mis en place pour diversifier les profils des étudiants et garantir des poursuites d'études et perspectives d'insertion variées

**Deux parcours proposés sur Parcoursup par les universités pour accéder aux études de maïeutique (sage-femme), médecine, odontologie (dentaire), pharmacie ou kinésithérapie :**

**> Une licence avec option « accès santé » (L.AS)**

Exemple : licence de Droit, SVT, Gestion économie avec des enseignements supplémentaires liés à l'option santé

**> Un parcours spécifique « accès santé » (PASS) avec une option d'une autre discipline**

Exemple : PASS option Droit, PASS option biologie etc.

## **A savoir :**

- Tous les profils auront des formations adaptées pour candidater en santé : les profils scientifiques pourront choisir entre PASS et L.AS, les profils non scientifiques auront accès à un large panel de L.AS dans des domaines variés
- Les candidats ont les mêmes chances d'accéder aux études de santé via une L.AS ou un PASS

# FORMULER SES VŒUX SUR PARCOURSUP.FR

Saisie des vœux  
du 20 janvier





---

# FORMULER SES VŒUX SUR PARCOURSUP.FR

---

Saisie des vœux  
du 20 janvier

- > les élèves peuvent formuler **jusqu'à 10 vœux pour des formations sous statut d'étudiant** et **10 vœux pour des formations sous statut d'apprenti**
- > ils peuvent **choisir** des formations sélectives (CPGE, BTS, DUT, écoles...) et non sélectives (licences) dans leur académie ou en-dehors
- > les vœux ne sont **pas classés**, ils doivent donc être souhaités et **motivés** : saisie obligatoire de la motivation sur la plateforme Parcoursup

---

# FORMULER SES VŒUX SUR PARCOURSUP.FR

---

Saisie des vœux  
du 20 janvier

➔ Pour certaines formations, le lycéen peut faire des vœux multiples :

- > vœu multiple : **choisir la ou les formations souhaitées parmi un ensemble de formations regroupées par type, spécialité ou mention**
- > le vœu multiple compte pour un seul vœu

# FORMULER SES VŒUX SUR PARCOURSUP.FR

Saisie des vœux  
du 20 janvier

➔ Pour certaines formations, le lycéen peut faire des vœux multiples :

**Au total**, le lycéen peut formuler :

**de 1 à 10 vœux** (qu'il s'agisse de vœux multiples ou non) ;

**20 sous-vœux maximum pour l'ensemble des vœux multiples de BTS, DUT, CPGE, licences**

Les **CPGE** sont regroupées par **voie à l'échelle nationale**. Chaque établissement proposant une même voie correspond à un sous-vœu du vœu multiple.

---

# FORMULER SES VŒUX SUR PARCOURSUP.FR

---

Saisie des vœux  
du 20 janvier

➔ **Pour certaines formations, le lycéen peut faire des vœux multiples :**

**Exemple :**

**il demande la CPGE MPSI (mathématiques, physiques et sciences de l'ingénieur)**

- Au lycée A à Paris sans internat
- Au lycée B à Paris sans internat
- Au lycée C à Marseille :
  - Avec internat
  - Sans internat
- Au lycée D à Rouen :
  - Avec internat
  - Sans internat

**Ces demandes comptent pour 1 vœu et 4 sous-vœux.**

La limite du nombre de sous vœux dépend du type de formation ( 20 sous vœux maximum)

---

FORMULER SES VŒUX  
SUR PARCOURSUP.FR

---

29  
mars

23h59



# COMPLÉTER SON DOSSIER POUR CONFIRMER SES VŒUX SUR PARCOURSUP.FR

Jusqu'au  
7 avril

➔ **Pour que les vœux saisis deviennent définitifs sur Parcoursup, les lycéens doivent compléter leur dossier pour chaque vœu :**

- > projet de formation motivé pour chaque vœu formulé
- > rubrique « préférence et autres projets »
- > pièces complémentaires demandées par certaines formations
- > rubrique « activités et centres d'intérêt » (facultative)
- > **confirmer leurs vœux**

➔ **Date limite de confirmation des vœux : 7 avril**

- > **si un vœu n'est pas confirmé après le 7 avril, le vœu est supprimé**



Jusqu'au 7 avril 2022 inclus

## L'attestation de passation du questionnaire pour les vœux en licence de droit et sciences

Obligatoire pour les candidats qui formulent des vœux en licence de Droit ou dans les licences de Sciences :

**Un questionnaire en ligne sur le site [Terminales2021-2022.fr](https://terminales2021-2022.fr)**

- Accessible (à partir du **20 janvier 2022**) à partir des fiches de formations concernées ;
- Pour avoir un aperçu des connaissances et des compétences à mobiliser dans la formation demandée ;
- Les résultats n'appartiennent qu'au seul candidat : **pas de transmission aux universités.**

**Une attestation de passation à télécharger est à joindre à son dossier Parcoursup avant le 7 avril 2022 23h59 (heure de Paris).**

---

# L'EXAMEN DU CONSEIL DE CLASSE ET LA FICHE AVENIR

---

A partir  
du 28 février

## ➔ Rôle renforcé du conseil de classe de terminale

- > **2<sup>ème</sup> conseil de classe** examine les vœux de chaque élève .
- > pour chaque vœu : les professeurs formulent une appréciation et le proviseur donne un avis sur une **fiche Avenir transmise par la plateforme à chaque établissement dispensant une formation d'enseignement supérieur choisi** par l'élève

## ➔ La fiche Avenir associée à chaque vœu est consultable à partir du 2 juin



---

# L'EXAMEN DES VŒUX DANS LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

---

Avril – Mai

## ➔ Les dossiers sont étudiés par les établissements d'enseignement supérieur

- > la fiche Avenir transmise par le lycée (résultats, positionnement et appréciation dans chaque matière, éléments d'appréciation du professeur principal et avis du chef d'établissement)
- > le projet de formation motivé par l'élève
- > les notes de 1ère et terminale
- > les autres éléments éventuellement demandés (ex : CV, notes aux épreuves anticipées du bac et *des épreuves de spécialités du mois de mars*)

---

# UN MODÈLE D'ADMISSION SIMPLE, JUSTE ET TRANSPARENT

---

## ➔ La prise en compte du profil de chaque lycéen

> Pour l'admission dans les formations sélectives (CPGE, BTS, DUT, écoles...)

- pas de changement : admission sur dossier ou par concours des lycéens de toutes les académies

---

# UN MODÈLE D'ADMISSION SIMPLE, JUSTE ET TRANSPARENT

---

## ➔ La prise en compte du profil de chaque lycéen

- la **règle** : un lycéen **peut accéder à la licence de son choix à l'université**
- l'université peut lui proposer **un parcours de formation personnalisé** pour consolider son profil et favoriser sa réussite
- **si le nombre de vœux reçus est supérieur au nombre de places disponibles (filières les plus demandées) :**
  - les vœux sont ordonnés après que les dossiers des lycéens ont été étudiés pour vérifier leur adéquation avec la formation demandée

---

# CÉSURE

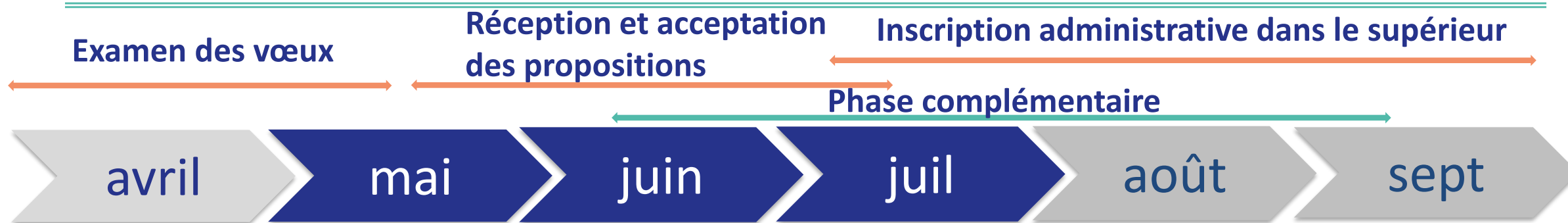
---

- > **Un lycéen peut demander une année de césure** directement après le bac
  - la demande de césure est faite lors de la saisie des vœux sur Parcoursup
  - le lycéen doit **confirmer son inscription** dans la formation acceptée pour bénéficier du statut étudiant pendant toute l'année de césure.
  - **La césure n'est pas accordée de droit** : une lettre de motivation précisant les objectifs et le projet envisagés pour cette césure doit être adressée au président ou directeur de l'établissement
  - A l'issue de la césure, l'étudiant pourra réintégrer la formation s'il le souhaite sans repasser par Parcoursup

Etape 3 : 2 juin > 15 juillet 2022  
RECEPTION - ACCEPTATION DES  
PROPOSITIONS ET INSCRIPTION

---

## CALENDRIER MAI - SEPTEMBRE 2019 : RÉCEPTION - ACCEPTATION DES PROPOSITIONS ET INSCRIPTIONS



A partir du 2 juin : réception propositions

Examen de chaque vœu dans le supérieur

Le futur étudiant répond dans un délai limité aux propositions qu'il a reçues

5 juillet : résultats du bac

23 juin : ouverture phase complémentaire

Saisie des vœux, réception et acceptation des propositions

Les CAES\* proposent des formations à tous les bacheliers qui n'ont aucune proposition d'admission

---

# LES PROPOSITIONS DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

---

Consultation des  
propositions à  
partir du 2 juin

➔ **Le lycéen prend connaissance des décisions des établissements pour chaque vœu et reçoit des propositions**

**> quand une proposition arrive, une alerte est envoyée :**

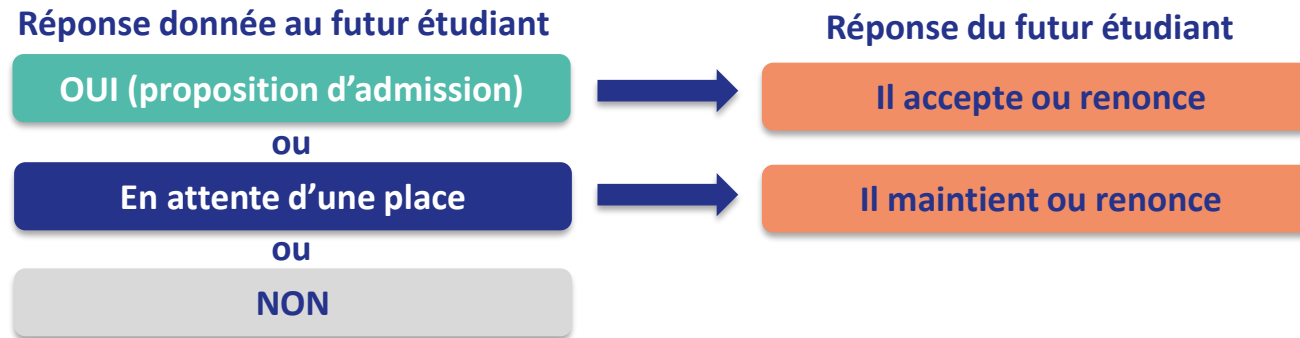
- sur son portable par SMS et via l'application Parcoursup
- dans sa messagerie personnelle
- dans la messagerie intégrée à Parcoursup

**Les parents et les professeurs principaux sont systématiquement prévenus**

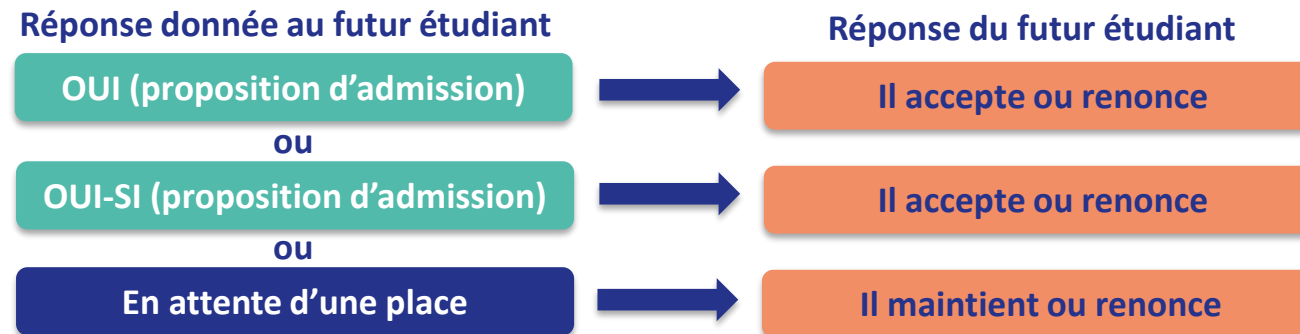
# COMMENT LIRE LES RÉPONSES DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Consultation des propositions à partir du 2 juin

## → Pour une formation sélective (CPGE, BTS, DUT, écoles...)



## → Pour une formation non sélective (licence)



**oui – si** : le lycéen se voit proposer un **parcours de formation personnalisé** pour se renforcer dans les compétences attendues et se donner toutes les chances de réussir



# COMMENT RÉPONDRE AUX PROPOSITIONS REÇUES ?

Réponses aux propositions à partir du 2 juin

## ➔ Quelles règles pour accepter les propositions (ou y renoncer) ?

> Le délai pour accepter une proposition d'admission (ou y renoncer) est de :

- Le 2 juin : vous avez *5 jours pour répondre (J+4)*
- À partir du ..... juin : vous avez 3 jours pour répondre (J+2)
- **Les dates limites pour accepter ou refuser une proposition sont affichées en face de chacune, dans le dossier candidat**
- Au-delà : la place est libérée pour un autre candidat

---

# JOUE LA COMME....

---

## CHARLOTTE



# L'EXEMPLE DE CHARLOTTE ÉLÈVE DE TERMINALE

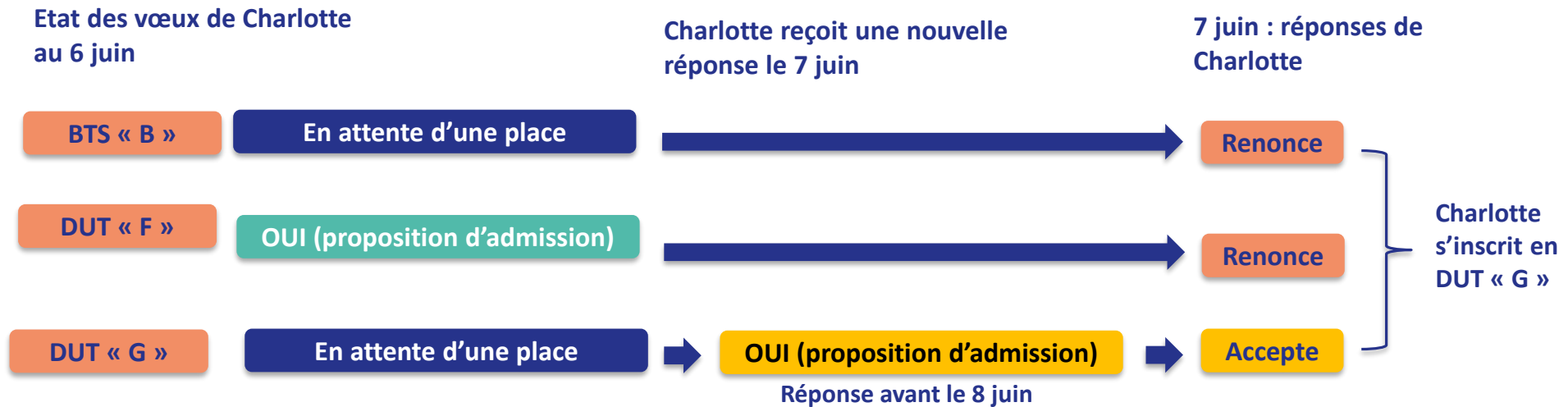
Charlotte a fait 8 vœux, tous confirmés.

Le 2 juin, elle prend connaissance des décisions des établissements

Vœux de Charlotte	2 juin : réponses des établissements	6 juin : réponses de Charlotte	La procédure continue
CPGE « A »	OUI (proposition d'admission) Réponse avant le 6 juin	Renonce	<p>Elle accepte la proposition d'admission en DUT « F »</p> <p>Elle maintient deux vœux en attente : BTS « B » et DUT « G »</p> <p>Elle choisit donc de renoncer aux trois autres propositions d'admission : CPGE « A », Licence « C » et licence « E »</p> <p>Elle choisit de renoncer à un vœu en attente : CPGE « H »</p>
BTS « B »	En attente d'une place	Maintient	
Licence « C »	OUI – SI (proposition d'admission) Réponse avant le 6 juin	Renonce	
CPGE « D »	NON		
Licence « E »	OUI – SI (proposition d'admission) Réponse avant le 6 juin	Renonce	
DUT « F »	OUI (proposition d'admission) Réponse avant le 6 juin	Accepte	
DUT « G »	En attente d'une place	Maintient	
CPGE « H »	En attente d'une place	Renonce	

# L'EXEMPLE DE CHARLOTTE ÉLÈVE DE TERMINALE

➔ Le 7 juin, Charlotte reçoit une nouvelle proposition d'admission pour le DUT « G », vœu maintenu en attente :



---

# UN POINT D'ÉTAPE OBLIGATOIRE FIN JUIN

---

## >Quand ?

Du 29 juin au 1<sup>er</sup> juillet

## >Pour qui et pourquoi ?

Pour les seuls candidats ayant des vœux en attente (qu'ils aient accepté ou non une proposition d'admission)

Pour faire le point sur votre dossier

## >Comment ?

Les candidats doivent se connecter et indiquer (avant le 1<sup>er</sup> juillet 23h59, heure de Paris) les vœux en attente qui les intéressent toujours

---

# INSCRIPTION DANS SON ÉTABLISSEMENT D'ACCUEIL

---

**Après avoir accepté définitivement la proposition d'admission de son choix, le futur étudiant doit effectuer son inscription administrative dans l'établissement qu'il va intégrer :**

**Les modalités d'inscription sont propres à chaque établissement :**

- Consulter les modalités d'inscription indiquées dans le dossier candidat sur Parcoursup ou à défaut, contacter directement l'établissement d'accueil
- Si le futur étudiant s'inscrit dans un établissement proposant des formations en dehors de Parcoursup, il doit **obligatoirement** télécharger sur la plateforme une attestation de désinscription ou de non inscription sur Parcoursup.

# Les questions

---

Bientôt,  
dans une galaxie...  
pas si lointaine.



Tel est ton destin.



Ton maître,  
tu écouteras.



May the force be with You





*21 décembre : ouverture parcours sup*  
*20 janvier : saisie des vœux*  
*20 février : retour des vœux*  
*29 mars : fin de saisie des vœux*  
*7 avril : confirmation des vœux*  
*2 juin : réception des propositions*